Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_067-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Délibération n° 2021/067

OBJET : Décision Modificative N°2. Budget exercice 2021.		
Date de convocation : **30 septembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **30**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **14 octobre 2021**

L'an **2021, le 07 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir FITA Claire) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

Mme TRUQUET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_067-DE

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget adopté le 15 avril 2021 délibération n° 2021/030,

VU le courrier de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet du 03 Septembre 2021 et le vote du rapport de la CLECT 2021 en Conseil Communautaire portant sur la régularisation des attributions de compensation,

Considérant que des ajustements sont nécessaires afin de modifier et compléter les inscriptions budgétaires initiales,

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE PROCEDER aux modifications et aux transferts de crédits ci-après :

DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Nature	Chap	Antenne	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
01	73211			FISCALITE REVERSEE		61 798,00
01	739211			PRELEVEMENT POUR REVERSEMENT DE FISCALITE	20 000,00	
01	023			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	41 798,00	
01	6541	65		CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	-8 718,00	
811	6542	65	DISRMEA	CREANCES ETEINTES	8 718,00	
01	022			DEPENSES IMPREVUES	-2 600,00	
811	6542	66	DISRMEA	CREANCES ETEINTES	2 600,00	
					61 798,00	**61 798,00**

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_067-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Opération	Antenne	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
01	021			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		41 798,00
01	2046			ATTRIBUTION DE COMPENSATION	41 798,00	
824	21318	678		AUTRES BATIMENTS PUBLICS	67 000,00	
33	2182	682		VEHICULE ROULANT	20 000,00	
511	20421			SUBVENTION EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROITS PRIVES - BIENS MOBILIERS	25 000,00	
824	261			TITRES DE PARTICIPATION	1 000,00	
01	1641			EMPRUNTS		113 000,00
					154 798,00	**154 798,00**

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »